

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, C. BOUVARD, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN

Absent excusé : Monsieur Luc PITTNER

Secrétaire de séance : Madame Nadine VIOLLET

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE DU 9 FEVRIER 2015

Les tarifs de location ne seront pas changés cette année. Le règlement intérieur sera enrichi de certains points. Un travail est en cours pour réactualiser le dépliant d'information à destination du public, une nouvelle organisation sera mise en place pour la mise à disposition de la vaisselle.

Pour cela, la commission recherche des solutions pour un rangement différent de la vaisselle (achat d'une armoire ou réorganisation d'un local).

Le renouvellement des chaises est aussi discuté ainsi que le changement des anciennes tables très lourdes. Des bandes autocollantes et occultantes ont été commandées pour les portes « issue de secours » en remplacement des rideaux qui ont dû être supprimés suite au rapport de la commission de sécurité.

Une alarme pour la salle pourra être installée, pour être utilisable par les occupants (des devis vont être réalisés).

Une barrière va être installée pour sécuriser la partie enherbée donnant sur la route départementale.

Un aménagement jeux et terrain de pétanque devraient être budgétés cette année.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 19 FEVRIER 2015

Il s'agissait d'une 1^{ère} rencontre de travail pour l'élaboration des budgets, qui a permis de lister les différents projets. A ce jour la commune n'a pas reçu ses comptes de gestion ni le montant des dotations de l'état. Deux réunions sont prévues les 16 et 27 mars.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 3 MARS 2015

Pour l'aménagement du lotissement de la muraille (voirie, espaces verts) plusieurs devis sont à l'étude, les montants s'élevant aux alentours de 90 000 à 100 000€. Une rencontre est prévue le samedi 11 avril à 10H avec les habitants du lotissement afin de recueillir leur point de vue. Un terrain reste à vendre, un panneau sera installé sur la parcelle.

Un terrain privé est en cours de vente dans le même secteur.

Aménagement de la voie communale pour l'accès de Mr Pierre et Mme Gaunard à Samonod : un devis pour l'enrobé établi en septembre 2014 va être réactualisé pour avancer sur ce projet.

Réfection de la route entre Vogland et Neyrieu : un devis est arrivé, et compte-tenu de son montant élevé, il sera refait un état des parties nécessitant une réfection.

Lotissement du Caton : les trottoirs n'ayant pas été finalisés, leur entretien est rendu difficile. Des devis vont être demandés, l'une des solutions serait une couverture en mélange chaux /cailloux, solution efficace, plus économique et esthétique que de l'enrobé. Des contraintes techniques (notamment l'absence de trottoirs à certains endroits) devront être prises en compte. Des devis vont être réalisés.

Voirie de Vogland : un projet de rabaissement de la route et d'enfouissement des lignes en aérien est en cours de réflexion afin d'apporter une réponse au problème d'écoulement et d'infiltration d'eau pluviale dans les habitations.

Une rencontre sera prochainement programmée avec les habitants afin de voir les problèmes de chacun. Le coût estimatif du projet est de 200 000€.

Achat de matériel :

L'achat d'une balayeuse avec la commune de Vieu pour partager le coût (7000€) est en cours d'étude. Le syndicat mixte du Séran sera aussi consulté pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'action zéro pesticide.

L'élagueuse devra être changée, elle est ancienne et les pièces de remplacement sont difficiles à trouver. Ce matériel fragile est difficilement mutualisable. Plusieurs devis vont être demandés.

Pour leurs besoins en matériels, il est décidé que les employés communaux pourront s'approvisionner pour des montants n'excédant pas 150 €. Pour les sommes supérieures, un accord de l'élu responsable, de son suppléant ou de Mme le Maire sera nécessaire. La ligne budgétaire affectée ne devra toutefois pas être dépassée.

Travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Luthézieu et aménagement des extérieurs :

Les architectes du C.A.U.E. préconisaient dans un 1^{er} temps le changement de toutes les tuiles, mais au vu du devis élevé, ils acceptent la solution d'une reprise de la couverture.

L'aménagement extérieur prévoit la plantation de vivaces rampantes venant couvrir les pierres d'enrochement du bord de route. Une haie sera aussi plantée pour fermer l'entrée du cimetière. Le projet doit avancer pour profiter d'une subvention. La mise aux normes pourra faire l'objet d'une demande de dérogation, la Chapelle étant un bâtiment classé.

Bâtiment de l'ancienne fruitière de Massignieu :

La réfection de son toit et de son utilisation posent problème, l'association Les Artarins n'étant plus intéressée par la reprise du bâtiment. Le bâtiment est à ce jour utilisé pour le stockage de matériel communal. L'utilisation de ce bâtiment est limitée par son emplacement et par le manque de place aux alentours pour le stationnement de véhicules. Des devis ont été demandés pour refaire le toit et une estimation de ce bâtiment va être demandée au service des domaines. Pour sécuriser les abords, le toit va être débarrassé des tuiles pouvant tomber.

Travaux sur les stations d'épuration :

Les stations de Bioléaz et Neyrieu nécessitent des travaux, car elles ne sont plus aux normes. Un bureau d'étude devra être trouvé pour évaluer les travaux et la recherche de financement.

Le Conseil Municipal pourra s'appuyer sur les conseils et l'expertise du chargé de mission du Syndicat Mixte du Séran. Des stations avec filtres à roseaux sont préconisées par le SATESE, le coût estimatif pour une station étant de 120 000 € dont environ 30 à 40% à la charge de la commune.

Un plan d'épandage des boues pour la station de Massignieu est aussi en projet.

Etage de la mairie : l'équipe municipale réfléchit à une possible réhabilitation de l'étage en appartements locatifs. L'un des appartements nécessiterait peu de travaux pour être loué. 2 solutions sont possibles : en bail amphithéotique avec la SEMCODA ou en gestion directe par la commune. Une étude de faisabilité devra être réalisée par un architecte.

Divers

- Un devis pour l'achat d'enrobé à froid est demandé afin de pouvoir remettre en état les routes après l'hiver.
- Un devis va être établi pour la réfection de la route des vignes à Massignieu. La question de l'intérêt de refaire cette route à destination agricole est posée.
- Les habitants des chalets à Massignieu vont être questionnés sur leurs besoins en éclairage public.
- Etude sur le mode de chauffage : l'association Hélianthe a été contactée pour une étude sur la faisabilité et le coût d'une installation chaudière bois en remplacement de la chaudière au fioul qui prend de l'âge.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Un planning pour les 2 tours de scrutins est établi.

RADAR PEDAGOGIQUE :

Suite au constat de dépassements fréquents des vitesses réglementaires sur notre commune, l'acquisition de radars pédagogiques a été décidée par le conseil. Le financement sera partagé avec la

commune de Vieu, avec la signature d'une convention d'utilisation entre les deux communes.
Le Conseil a décidé de solliciter la réserve parlementaire du Sénateur Mazuir, qui contribue à hauteur de 1000 € pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

Par 7 voix pour et 6 voix contre, il est décidé d'acheter deux radars plutôt qu'un, à la condition que le montant versé dans le cadre de la réserve parlementaire soit doublé. Un seul des deux radars serait mutualisé avec la commune de Vieu.

APPROBATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE SODEVAL

L'entreprise SODEVAL a réalisé un devis concernant le remplacement de 2 poteaux incendie pour un montant de 4510 € ; Ce devis est accepté à l'unanimité

DELIBERATION CONCERNANT LES ASTREINTES POUR UN AGENT A TEMPS NON COMPLET :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 27 février 2012 relatives aux astreintes et aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.). Elle expose que suite au recrutement d'un agent technique à temps non complet, il convient de préciser ces délibérations et de définir les modalités de réalisation des astreintes et des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide que les périodes d'astreintes en cas d'évènements climatiques (neige, inondations...) peuvent également être effectuées par les agents techniques à temps non complet. Ces derniers peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service (lors du déneigement de la commune ou lors d'évènements climatiques exceptionnels et non prévisibles), à la demande du Maire (ou de l'Adjoint responsable des services techniques)

Le nombre d'heures complémentaires effectués par les agents à temps non complet ne pourra dépasser 35 heures par semaine. Les heures complémentaires ainsi effectuées seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. En cas de dépassement de 35 H, le régime des heures supplémentaires s'appliquera.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le plan de financement portant sur les armoires de commande défectueuses doit être actualisé par le S.I.E.A. En effet, une armoire est facturée alors que celle-ci apparaissait déjà dans un plan de financement précédemment approuvé.

DELIBERATION RELATIVE A LA LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX A MONSIEUR GROS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 19 décembre 2011 par laquelle le Conseil Municipal a accepté de louer à Monsieur Fabrice GROS, pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 1^{er} janvier 2012, les parcelles communales situées à Massignieu – lieux dits « Les Cartaries, la Combe, la Plantaz, Fin de Chêne et Côte du Pied de la Vigne ».

Madame le Maire rappelle que le montant du loyer annuel a été fixé à 570 Euros et que l'article 4 du bail à ferme signé avec Monsieur GROS stipule que ce loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice des fermages ; le montant de la location 2014 s'élève donc à 593.88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à porter à l'encaissement le chèque de 593.88 € émis par Monsieur Fabrice GROS correspondant à la location des terrains communaux de Massignieu.

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Suite à une réunion dans les bureaux de la Sous-Préfecture de Belley à destination de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Valromey et des vice-présidents, Madame le Maire explique que des changements pourraient être envisagés dans les années à venir.

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sera examiné par l'Assemblée

Nationale courant mars. Le seuil de 20 000 habitants est en discussion, des aménagements (seuil de 5000 habitants) pouvant être possibles en zone de montagne.

Les élus doivent commencer à réfléchir à l'avenir de l'intercommunalité. Des projets de communes nouvelles sont en cours d'élaboration dans le Valromey. Des avantages financiers seront apportés par l'Etat si des communes nouvelles voient le jour avant le 1^{er} janvier 2016.

JOURNÉE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Une matinée « nettoyage de printemps » est organisée par la municipalité le samedi 28 mars à partir de 8h30. Des affiches vont être placées dans les panneaux des différents hameaux. Un « apéritif » sera offert aux participants.

QUESTIONS DIVERSES

Carrière FAMY

Madame le Maire informe les élus qu'un compte-rendu de la réunion du 12 mars à la D.R.E.A.L. (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sera diffusé à l'ensemble des élus. Une visite du site de Ramasse Villereversure (01) (tir de mines et carrière en exploitation) est proposée par l'entreprise FAMY. Les élus seront informés de la date retenue.

Association du Fleurissement

Madame BORDET, Présidente de l'Association du Fleurissement convie les élus à l'Assemblée Générale de l'association le 10 avril.

La proposition de cette association de participer à un achat en lien avec l'environnement ou l'embellissement de la commune est très appréciée. Les achats en lien avec la « Charte zéro pesticide » ne sont pas encore prévus, les aides du Syndicat Mixte du Séran ne pouvant être débloquées qu'après validation du plan de désherbage.

Des projets d'aménagements des abords de la mairie (jeux, terrain de pétanque, bancs) étant en cours, une participation pourra venir les compléter.

Une enveloppe d'environ 500 € est votée à l'unanimité pour le fleurissement des abords de la mairie.